

Montpellier , le 18 janvier 2016

## Communiqué de presse

### **La Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées s'engage à ne pas augmenter les indemnités de ses élus et à lutter contre l'absentéisme**

Lors de la séance plénière du 18 janvier 2016, Carole Delga, présidente de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, s'est engagée à ne pas augmenter le régime indemnitaire des élus : « **consciente du devoir d'exemplarité des élus, j'ai décidé de ne pas augmenter l'indemnité des élus régionaux, c'est-à-dire de la maintenir à 2 280 € bruts mensuels** ».

Les indemnités des élus régionaux sont fixées par la loi en fonction notamment du nombre d'habitants du territoire. Mécaniquement, avec la création de la nouvelle grande Région issue de la fusion, l'indemnité maximale pour un élu régional aurait pu atteindre 2 660 € bruts par mois. Carole Delga a donc proposé à l'Assemblée de baisser cette indemnité de 14%.

L'assemblée régionale a également modifié le règlement intérieur de l'ancienne Région Midi-Pyrénées. Il s'agit notamment de lutter contre l'absentéisme des élus. Le montant des indemnités de ceux-ci sera modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres.

La présidente de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées s'est également engagée à présenter un rapport public indiquant les élus présents, excusés et absents au cours des réunions de l'année.

Ces deux dispositions figurent dans le règlement intérieur voté ce lundi matin. *Rappel des votes : 93 pour (groupes Socialiste Républicain et Citoyen, PRG, Nouveau Monde en Commun), 61 contre (groupes FN, Union des Elus de la Droite et du Centre) et 2 abstentions.*

■ Contacts presse :

**Montpellier :** [presse-region@cr-languedocroussillon.fr](mailto:presse-region@cr-languedocroussillon.fr)  
Tél : 04 67 22 80 47

**Toulouse :** [service.presse@midipyrenees.fr](mailto:service.presse@midipyrenees.fr)  
Tél : 05 61 33 53 49